

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 20616

présenté par
Mme Perrine Goulet

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour garantir l'équilibre du système de retraites, divers modes de financement peuvent être mobilisés. La hausse des cotisations retraite est un autre levier pour garantir l'équilibre du système. En conséquence, cet amendement propose de substituer au report de l'âge légal de la retraite une hausse des cotisations patronales de 1 point.

Tel est l'objet de cet amendement.